

Conditions d'utilisation des Applis mobiles Crestron

Dernière mise à jour : 16 février 2022

1. Aperçu

1.1 Crestron Electronics, Inc. (« **Crestron** ») met à disposition un certain nombre d'Applis mobiles Crestron, qui peuvent être (i) préchargées sur les appareils distribués par ou pour le compte de Crestron (un « **Appareil** »), ou (ii) téléchargées et installées à partir de canaux de distributions d'applis de tiers, comme Apple® iTunes® App Store®, Google Play™ Store, et le Microsoft® Windows® Phone Store (chacun, une « **Vitrine d'applications de tiers** »).

1.2 Le présent Accord relatif aux conditions d'utilisation (l'« **Accord** ») régit votre accès aux Applis Mobiles Crestron et votre utilisation de celles-ci, notamment: (i) Crestron App, (ii) Crestron Beacon Setup Pro, (iii) Crestron Home™, (iv) Crestron Home™ Beacon Setup, (v) Crestron Home™ Setup, (vi) Crestron Mobile®, (vii) Crestron Mobile Pro®, (viii) Crestron PinPoint™, (ix) Crestron Pyng®, (x) Mobile G®, (xi) Mobile Pro G®, (xii) AirMedia® et (xiii) Crestron Shading Solutions.

1.3 Les Applis mobiles Crestron (et toute mise à jour associée) sont accordées sous licence en vertu de, et régies par le Contrat de licence utilisateur final de Crestron (CLUF), disponible à l'adresse <http://www.crestron.com/legal/software-license-agreement> .

1.4 En acceptant les conditions de l'Accord, vous acceptez également les conditions de la Déclaration de confidentialité de Crestron concernant la collecte de données sur Internet, accessible à l'adresse <http://www.crestron.com/legal/crestron-privacy-statement-regarding-internet-data-collection>, et La Politique générale de confidentialité de Crestron, accessible à l'adresse <http://www.crestron.com/legal/privacy-policy> (collectivement, les « **Politiques de confidentialité** ») qui sont incorporées par renvoi à l'Accord.

1.5 Si vous n'acceptez pas les termes de l'Accord, y compris les Politiques de confidentialité et le CLUF, ne vous enregistrez pas sur les Applis mobiles Crestron, n'y accédez pas et ne les utilisez pas.

1.6 Crestron n'est pas tenu d'agir sur la base de la collecte de données opérée par une Appli mobile Crestron, indépendamment de ce que contiennent ces données.

2. Acceptation et reconnaissance

2.1 Acceptation. En vous enregistrant sur les Applis mobiles Crestron, en y accédant ou en les utilisant autrement, vous acceptez d'être lié par l'Accord, qui constitue un contrat légal entre vous et Crestron, en votre nom ou au nom de la personne ou de l'entité que vous représentez.

2.2 Revendeur Crestron. Cet Accord entre vous et Crestron ne supplante pas la relation contractuelle existant entre vous et le revendeur Crestron agréé auprès duquel vous avez acheté des Appareils et d'autres produits et services de Crestron (« **Revendeur** »). Le Revendeur est un tiers indépendant de Crestron et celui-ci n'est pas responsable des réclamations, responsabilités ou dommages liés à vos interactions avec le Revendeur et ses produits et services.

2.3 Vitrine d'applications de tiers. Le présent Accord est entre vous et Crestron et non avec une Vitrine d'applications de tiers à partir de laquelle vous avez obtenu les Applis mobiles Creston. La Vitrine d'applications de tiers à partir de laquelle vous avez obtenu les Applis mobiles Creston est un tiers indépendant de Creston et celui-ci n'est pas responsable des réclamations, responsabilités ou dommages liés à vos interactions avec les Vitrines d'applications de tiers et leurs services.

2.4 Produits et services de tiers. L'utilisation et la disponibilité des Applis mobiles Creston dépend de produits et services de tiers, comme les téléphones mobiles et les Fournisseurs d'accès à Internet (« **FAI** »). Ces produits et services de tiers peuvent ne pas fonctionner de manière fiable et impacter la façon dont les Applis mobiles Creston fonctionnent. Crestron n'est pas responsable des dommages et pertes dus au fonctionnement de ces produits et services de tiers.

2.5 Pas d'utilisation en cas de danger de mort ou de situations critiques. Les Applis mobiles Creston sont conçues pour être accessibles et utilisées afin d'obtenir des informations pour lesquelles le facteur temps n'est pas critique, comme le contrôle et le suivi des Appareils et des équipements installés dans vos locaux. Chaque Appli mobile Creston, ainsi que tout équipement connecté, ne sont pas certifiés ou censés être utilisés pour des interventions en cas d'urgence ou pour exploiter des appareils de sécurité en cas d'urgence.

(a) Vous comprenez que les Applis mobiles Creston, y compris mais sans s'y limiter, Crestron Pyng, ne constituent pas un système de notification en cas d'urgence contrôlé par un tiers.

(b) Crestron ne contrôle pas vos appareils pour détecter les éventuelles situations dangereuses et ne dépêchera pas de services de secours au lieu où vous vous situez en cas d'urgence.

(c) Les contacts du service client de Crestron ne peuvent être considérés comme une solution de secours en cas de danger de mort pour les personnes confrontées à un danger chez elles ou ailleurs, et ils ne sauraient remplacer des services d'urgence. Tout événement représentant un danger de mort ou une urgence doit être signalé aux services d'intervention adéquats en cas d'urgence.

3. Licence et conditions

3.1 Licence. Sous réserve de l'Accord, Creston vous accorde une licence non exclusive, ne pouvant être accordée en sous licence, non transférable et limitée d'accéder à, et d'utiliser les Applis mobiles Creston en lien avec, et uniquement aux fins du contrôle et du suivi des Appareils, et des autres équipements s'interfaçant avec les Applis mobiles Creston, qui sont installés dans vos locaux (la « **Finalité autorisée** »).

3.2 Restrictions. Les droits qui vous sont accordés dans l'Accord sont soumis aux restrictions suivantes :

(a) Vous acceptez de ne pas tenter de découvrir un code source, des idées sous-jacentes ou des algorithmes utilisés par Crestron pour développer des Applis mobiles Creston au moyen d'une ingénierie inverse, d'une décompilation ou d'un désassemblage des Applis mobiles Creston ou de toute partie de ces dernières.

(b) Vous acceptez de ne pas copier, modifier, traduire ou autrement créer de travaux dérivés à partir de tout ou partie des Applis mobiles Creston.

(c) Vous acceptez de ne pas copier, louer, vendre, céder à bail, distribuer ou transférer autrement tout ou partie des Applis mobiles Creston, ou des droits que vous recevez en vertu des présentes.

(d) Vous acceptez de ne pas accéder aux Applis mobiles Crestron ni de les utiliser afin d'élaborer un service similaire ou concurrent.

(e) Vous acceptez de ne rien faire qui impose ou puisse faire peser (tel qu'établi par Crestron à son entière discrétion) de charge déraisonnable ou excessivement importante à l'infrastructure Internet de Crestron.

(f) Vous acceptez de ne pas essayer d'accéder aux Applis mobiles Crestron en ayant recours à toute méthode autre que l'interface et les instructions fournies par Crestron.

(g) Vous acceptez de ne pas contourner les mesures que Crestron pourra utiliser pour empêcher ou restreindre l'accès aux Applis mobiles Crestron.

(h) Vous acceptez de ne pas entraver ou essayer d'entraver, de quelque manière que ce soit, le bon fonctionnement des Applis mobiles Crestron.

3.3 Configuration système. Chaque Appli mobile Crestron nécessitera des éléments de système supplémentaires compatibles, correctement configurés et opérationnels afin de fonctionner tel que décrit.

(a) Un accès Internet haut débit toujours actif

(b) Un réseau Wi-Fi en état de marche positionné pour communiquer de façon fiable avec les Appareils

(c) Des clients mobiles comme un téléphone ou une tablette pris en charge (nécessaires pour certaines fonctionnalités)

(d) D'autres éléments de système pouvant être précisés par Crestron

3.4 Interruption du service. Les Applis mobiles Crestron sont sujettes à des interruptions et pannes sporadiques et peuvent être suspendues provisoirement sans préavis pour des raisons de sécurité, de panne système, de maintenance et de réparation ou dans d'autres situations.

(a) Crestron n'offre aucune garantie particulière de fonctionnement sans interruption des Applis mobiles Crestron.

(b) Crestron n'est pas responsable des dommages prétendument causés par le fait que les Applis mobiles Crestron ne tiennent pas compte des statuts ou notifications actuelles ou qu'elles tardent à le faire.

3.5 Mises à jour logicielles automatiques. Crestron peut, de temps à autre, développer des patches, des correctifs de bogues, des mises à jour, des mises à niveau et d'autres modifications destinées à améliorer la performance des Applis mobiles Crestron et/ou du logiciel de l'Appareil (« **Mises à jour** »).

(a) Vous acceptez d'installer rapidement toute Mise à jour fournie par Crestron.

(b) Ces Mises à jour peuvent s'installer automatiquement sans notification supplémentaire et vous consentez à cette mise à jour automatique.

(c) Si vous ne souhaitez pas ces Mises à jour, votre recours est de résilier le service de l'Appli mobile Crestron.

4. Collecte et sécurité des données

4.1 Collecte de données. Vous consentez à la transmission automatique d'informations de vos Applis mobiles Crestron à Crestron, tel que décrit dans la Déclaration de confidentialité de Crestron relative à la collecte de données sur Internet, accessible à l'adresse <http://www.crestron.com/legal/crestron-privacy-statement-regarding-internet-data-collection>.

(a) Les informations collectées sont transmises aux serveurs situés dans les sites de Crestron et/ou sur des dispositifs de stockage sur le cloud, situés aux États-Unis d'Amérique (É.-U.). Le désistement de cette collecte de données empêchera certaines Applis mobiles Crestron de fonctionner et pourra limiter les fonctionnalités disponibles et l'aide pour les autres Appareils et Applis mobiles Crestron.

(b) Si vous n'acceptez pas cette collecte de données, votre recours est de résilier le service de l'Appli mobile Crestron.

4.2 Sécurité. Crestron comprend l'importance de la sûreté et de la sécurité de vos informations et prend des précautions pour protéger vos informations personnelles contre la perte, le vol, les abus et les accès non autorisés. Crestron a mis en œuvre des mesures de protection pour protéger vos informations personnelles conformément aux normes du secteur.

(a) Crestron contrôle régulièrement ses systèmes pour détecter les éventuels points faibles ou attaques afin de protéger les données stockées sur les serveurs Crestron ou sur le cloud.

(b) Crestron ne peut garantir que des tiers non autorisés ne seront jamais en mesure de déjouer les mesures de sécurité ou d'utiliser vos informations personnelles à des fins illicites, et vous reconnaissez que vous fournissez vos informations personnelles à Crestron à vos propres risques.

5. Propriété

5.1 Propriété intellectuelle. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle, titres et intérêts, y compris les droits d'auteur, brevets, marques déposées et secrets professionnels contenus dans les Applis mobiles Crestron sont la propriété de Crestron.

(a) Crestron se réserve tous les droits qui ne sont pas accordés dans l'Accord.

(b) Les Applis mobiles Crestron vous sont accordées sous licence et ne vous sont pas vendues dans le cadre de l'Accord.

5.2 Open Source. Certains éléments de code indépendant et tiers qui sont soumis à la Licence publique générale GNU (« LPG ») ou à d'autres licences en open source (« Logiciels open source ») peuvent être inclus dans les Applis mobiles Crestron.

(a) Les Logiciels open source sont accordés sous licence aux conditions de licence qui accompagnent ces Logiciels open source.

(b) Rien dans le présent Accord de limite vos droits en vertu des, ni ne vous accorde de droits qui supplantent les conditions générales de toute licence utilisateur final pour lesdits Logiciels open source. En particulier, rien dans l'Accord ne limite votre droit à copier, modifier et distribuer lesdits Logiciels open source qui sont soumis aux conditions de la LPG.

5.3 Idées et améliorations. Vous pouvez choisir de soumettre des commentaires, des suggestions ou des idées sur la façon d'améliorer les produits et services de Crestron, y compris les Applis mobiles Creston (« **Suggestions** »), ou Crestron peut vous y inviter.

(a) Votre soumission de toute Suggestion est entièrement volontaire, et n'imposera aucune restriction, obligation fiduciaire ou autre obligation à Crestron.

(b) En soumettant vos Suggestions, vous acceptez que Crestron puisse utiliser, copier, modifier, publier ou redistribuer les Suggestions et leurs contenus à toute fin et de quelque manière que ce soit sans rémunération ni autre avantage pour vous.

(c) Crestron ne renonce à aucun droit d'utiliser des informations ou idées obtenues auprès d'autres sources, ou développées par Crestron, qui sont similaires ou liées aux Suggestions.

6. Clause de garantie et de non responsabilité

6.1 Absence de garantie. Les Applis mobiles Creston vous sont fournies pour votre commodité, « **en l'état** » et « **sous réserve de disponibilité** », et Crestron décline expressément toute garantie et condition de quelque nature que ce soit, qu'elles soient expresses ou implicites, y compris les garanties ou conditions de valeur marchande, d'adéquation à un but particulier, d'exactitude et d'absence de contrefaçon.

(a) Crestron ne fournit aucune garantie que les défauts seront corrigés ou que les services : (i) répondront à vos besoins ; (ii) seront compatibles avec votre réseau, vos ordinateurs ou vos appareils mobiles ; (iii) seront disponibles de façon ininterrompue, fournis dans les délais prévus, sécurisés ou exempts d'erreurs ; ou (iv) seront exacts ou fiables.

(b) Aucun conseil et aucune information, qu'ils soient oraux ou écrits, obtenus par vous auprès de Crestron ou via les Applis mobiles Creston ne créera de garantie.

6.2 Clause limitative de responsabilité. Dans toute la mesure autorisée par la loi en vigueur, outre les avis ci-dessus en matière de garantie, en aucun cas la responsabilité totale cumulée de Crestron découlant de, ou liée aux Applis mobiles Creston, qu'elle soit contractuelle, délictuelle ou autre, ne dépassera les frais effectivement payés par vous à Crestron ou à un Revendeur agréé de Crestron pour les Applis mobiles Creston au cours des 12 derniers mois.

(a) Cette limitation est cumulative et ne sera pas accrue par l'existence de plus d'un incident ou d'une réclamation.

(b) Rien dans le présent Accord, et en particulier dans cette section de « **Limitation de responsabilité** » n'exclura une responsabilité ne pouvant être exclue en vertu de la loi en vigueur.

6.3 Absence de dommages indirects ou spéciaux. Dans toute la mesure autorisée par la loi en vigueur, en aucun cas Crestron ne sera responsable de dommages indirects, exemplaires, spéciaux ou accessoires, y compris des dommages pour une perte de données ou de bénéfices, découlant de ou se rapportant aux

Applis mobiles Creston, même si Creston connaissait ou aurait dû connaître la possibilité de ces dommages.

6.4 Clause de non responsabilité relative aux tiers. Creston n'est pas responsable des tiers ou de leurs produits et services, y compris votre Revendeur, les Vitrites d'applications de tiers, les produits et services de tiers, les sites tiers, les prestataires tiers, les équipements tiers, les FAI et les Transporteurs.

6.5 Indemnité. Vous acceptez d'indemniser et de tenir Creston hors de cause pour tous dommages, responsabilités, réclamations ou exigences (y compris les coûts et frais d'avocats) revendiqués par des tiers en raison de, ou découlant de votre violation du Contrat.

(a) Creston déploiera des efforts raisonnables pour vous aviser de toute réclamation, action ou procédure de ce type lorsqu'il en aura connaissance.

(b) Creston se réserve le droit, à vos frais, d'assumer exclusivement la défense et le contrôle de toute question pour laquelle vous êtes tenu d'indemniser Creston et vous acceptez de coopérer avec notre défense dans le cadre desdites réclamations.

(c) Vous acceptez de ne pas régler lesdites réclamations sans l'accord préalable écrit de Creston.

7. Durée, résiliation et survie

7.1 Durée. L'Accord restera pleinement en vigueur tant que vous continuerez à accéder aux Applis mobiles Creston ou à les utiliser, ou jusqu'à résiliation, conformément aux dispositions de l'Accord.

(a) À tout moment, vous pouvez résilier l'Accord, en supprimant l'ensemble des Applis mobiles Creston, et en cessant toute utilisation des Applis mobiles Creston et tout accès à celles-ci.

(b) À tout moment, Creston peut (i) suspendre ou résilier vos droits d'accès ou d'utilisation des Applis mobiles Creston, ou (ii) résilier l'Accord vis-à-vis de vous si Creston estime de bonne foi que vous avez utilisé les Applis mobiles Creston en violation de l'Accord.

7.2 Effet de la résiliation. Une fois l'Accord résilié, votre droit d'utiliser les Applis mobiles Creston cessera automatiquement d'exister.

7.3 Survie. L'ensemble des dispositions du présent Accord, y compris mais sans s'y limiter, celles relatives au « **Droit applicable** », à la « **Résolution des litiges** », aux « **Procédures d'arbitrage** » et à la « **Protection des informations confidentielles et des droits de propriété intellectuelle** », qui doivent, de par leur nature, s'appliquer au-delà de la durée de l'Accord, resteront en vigueur après toute résiliation ou expiration du présent Accord.

8. Droit applicable et résolution des litiges

8.1 Droit applicable. L'Accord est régi par, et interprété selon les lois de New York, États-Unis, qui s'appliquent aux contrats établis et censés être exécutés entièrement au sein dudit État, sans donner effet à leurs dispositions de conflit de lois.

8.2 Résolution des litiges. Si un litige survient entre vous et Crestron concernant l'Accord, ou votre utilisation des Applis mobiles Crestron, vous notifierez le litige à Crestron, et vous et Crestron déploierez des efforts de bonne foi pour résoudre le litige à l'amiable.

(a) Si votre réclamation ou litige ne peuvent être résolus dans les 60 jours après avoir présenté la réclamation ou le litige à Crestron, vous pouvez solliciter un arbitrage. Crestron peut à tout moment demander un arbitrage à votre encontre après vous avoir averti d'une réclamation ou d'un litige.

(b) Vous et Crestron convenez, sous réserve de l'article 8.4 (Protection des informations confidentielles et des droits de propriété intellectuelle), de soumettre toute réclamation, tout litige, toute action, tout motif d'action, tout problème ou toute demande de réparation découlant de, ou se rapportant à l'Accord, ou à votre utilisation des Applis mobiles Crestron (qu'ils soient contractuels, délictuels, liés à une loi, relatifs à une fraude, à une fausse déclaration ou à une autre théorie de droit) à un arbitrage contraignant plutôt qu'à un tribunal.

8.3 Procédures d'arbitrage. L'arbitrage de tout litige ou de toute réclamation sera réalisé conformément au Règlement de l'Institut international de prévention et de résolution des conflits relatif à l'arbitrage non administré, tel que modifié par l'Accord.

(a) Le lieu de tout arbitrage sera New York, NY, États-Unis, et l'arbitrage sera mené en anglais.

(b) L'arbitre ne peut accorder de réparation supérieure ou contraire à ce que prévoit l'Accord.

(c) L'arbitrage sera régi par le Federal Arbitration Act (Titre 9 du Code des États-Unis), et le jugement sur toute sentence arbitrale pourra être prononcé dans tout tribunal compétent.

(d) L'ensemble des frais et dépenses administratives d'arbitrage seront répartis de façon égale entre vous et Crestron.

(e) Chaque partie assumera les frais de ses propres avocats, experts, témoins et préparation et présentation des preuves à l'audience d'arbitrage.

8.4 Protection des informations confidentielles et des droits de propriété intellectuelle. Nonobstant ce qui précède, Crestron pourra solliciter des mesures injonctives ou d'autres réparations en équité devant un tribunal compétent afin de protéger ses informations confidentielles et ses droits de propriété intellectuelle ou pour empêcher que ses serveurs ne subissent de perte de données ou de dommages.

9. Dispositions générales

9.1 Intégralité de l'accord/Indépendance des clauses. L'Accord constitue l'intégralité de l'accord entre vous et Crestron concernant l'utilisation des Applis mobiles Crestron.

(a) Les intitulés de section dans l'Accord sont uniquement à titre de commodité et n'ont aucun effet légal ou contractuel.

(b) Si une disposition de l'Accord est, pour une raison ou une autre, jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions de l'Accord n'en seront pas affectées et la disposition invalide ou inapplicable sera réputée modifiée afin d'être valable et applicable dans toute la mesure autorisée par la loi.

(c) Si Crestron n'exerce pas ou ne fait pas valoir un droit ou une disposition de l'Accord, cela n'équivaudra pas à une renonciation audit droit ou à ladite disposition.

9.2 Notifications. Crestron peut vous adresser des avis tel qu'exigé par la loi ou à des fins marketing ou autres (selon son choix) par e-mail à l'adresse e-mail principale associée à votre compte, au format papier ou en publiant les avis sur le site web de Crestron.

(a) Crestron n'est pas responsable du filtrage automatique que vous ou votre fournisseur de réseau pourriez appliquer aux notifications par e-mail.

9.3 Modifications à l'Accord. Crestron se réserve le droit d'apporter des modifications à l'Accord et vous acceptez d'être lié par les termes de la version la plus récente du présent Accord lorsque vous utilisez les Applis mobiles Crestron.

(a) En continuant à utiliser les Applis mobiles Crestron après avoir été avisé desdites modifications, vous serez réputé en avoir pris connaissance et avoir accepté d'être lié par ces modifications aux conditions générales de l'Accord.

9.4 Cession. L'Accord et l'ensemble des droits ou obligations y afférents ne peuvent être cédés ou transférés autrement par vous sans l'accord préalable écrit de Crestron. L'Accord peut être cédé par Crestron sans restriction.

(a) L'Accord est contraignant pour tout cessionnaire autorisé.

9.5 Accès en dehors de certains pays. Bien que les Applis mobiles Crestron soient accessibles partout dans le monde sur Internet, les produits et services fournis ou consultés ne sont pas accessibles à tous ou dans tous les pays.

(a) Si vous choisissez d'accéder aux Applis mobiles Crestron à partir d'un pays autre que celui où Crestron supporte ses produits et services, vous le faites de votre propre fait et vous êtes seul responsable du respect des lois en vigueur localement dans votre pays.

(b) Vous acceptez d'être lié par l'Accord où que vous accédiez aux Applis mobiles Crestron et où que vous les utilisiez.

10. Contact

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant une Appli mobile Crestron ou l'Accord, ou si vous souhaitez vous désister de la collecte de données ou supprimer vos données, veuillez contacter Crestron en utilisant une des méthodes suivantes.

Par e-mail : support@crestron.com

Par courrier postal :

Amériques :
Crestron Electronics, Inc.
15 Volvo Dr.
Rockleigh, NJ 07647 USA



Europe, Moyen-Orient et Afrique :

Crestron Europe BV
Oude Keerbergsebaan 2,
2820 Rijmenam, Belgique
TVA n° BE0699.717.121

Australie et Nouvelle-Zélande :

Crestron ANZ Pty. Ltd.
Level 5, 15 Help Street,
Chatswood NSW 2067, Australie

Asie :

Crestron Singapore Pte. Ltd.
30 Cecil Street
#21-05, Prudential Tower
Singapore 049712

Par téléphone :

Veillez vous rendre sur www.crestron.com pour trouver le numéro de téléphone de l'assistance Crestron correspondant à votre région.

* * * * *